

NOTE D'INFORMATION

LA TÉLÉCONSULTATION EN SANTÉ AU TRAVAIL

Cher(ère) salarié(e).

Dans le cadre de votre suivi en santé au travail, le SSTRN vous propose de bénéficier d'actes de téléconsultations.

QU'EST CE QUE LA TÉLÉMÉDECINE ?

La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient.

La télémédecine permet d'améliorer le suivi en santé au travail dont vous pourrez bénéficier au sein de notre établissement en évitant de vous déplacer, notamment dans le cadre actuel de pandémie.

L'exercice de la télémédecine est une pratique encadrée par la loi (article L.6316-1 du Code de la Santé Publique et décret n°2010-1229 du 19 octobre 2010).

Elle est également autorisée pour les services de santé au travail notamment dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

LA CONFIDENTIALITÉ ET LA PROTECTION DE VOS DONNÉES

La télémédecine nécessite un échange d'informations entre les professionnels qui participent à votre prise en charge en téléconsultation.

Sauf opposition justifiée de votre part, les informations recueillies lors de vos actes de télémédecine feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé à l'usage des professionnels qui participent à vos soins, sur place ou à distance.

Ces informations sont conservées dans un espace sécurisé garantissant toutes les exigences de confidentialité et de sécurité de vos données.

VOS DROITS

Tout acte de téléconsultation requiert votre consentement. Vous avez libre choix d'accepter ou non de bénéficier d'une prise en charge en télémédecine.

En cas d'opposition, vous voudrez bien le signaler directement auprès de l'équipe santé travail en charge de votre suivi.

En l'absence d'opposition de votre part auprès du SSTRN :

- » vous consentez à **bénéficier d'une téléconsultation lors de votre visite d'information et de prévention/visite médicale et reconnaissez la possibilité qui vous est réservée de retirer votre consentement à tout moment ;**
- » vous consentez par ailleurs au **partage de vos données de santé personnelles au sein de l'équipe santé travail participant à votre prise en charge en téléconsultation.**

—

La présente note emporte reconnaissance de votre information relative :

- » aux objectifs de l'utilisation de la téléconsultation dans le cadre de votre suivi en santé au travail ;
- » au fait qu'aucun acte ou aucun traitement ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé ;
- » au fait que vos données seront conservées dans le dossier médical informatisé en santé au travail ;
- » à votre possibilité de retirer à tout moment votre consentement à ces actes de téléconsultations.